



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2023 n°278 du 26 octobre 2023, le projet du Syndicat Mixte des Bassins (SMIB) relatif aux travaux de restauration des milieux aquatiques dans le cadre du contrat territorial Evre-Thau-St Denis, est soumis, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, à une enquête publique en vue de :

- la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement,
- la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit code.

Ces travaux concernent : le lit mineur, la ripisylve, les berges, la continuité écologique, le lit majeur et la lutte contre les espèces invasives.

Les communes concernées par les travaux sont : Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Bégrolles-en-Mauges, Chalonnnes-sur-Loire, Le May-sur-Evre, Saint-Léger-sous-Cholet, Trémentines et Vezins.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du président du Syndicat Mixte des Bassins – SMIB - (Ilot de l'Evre n°1 – 1 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges – standard téléphonique : 02 41 71 76 83 – mail : contact@evrethausaintdenis.fr – www.evrethausaintdenis.fr).

La décision de déclarer ou non les travaux d'intérêt général et d'autoriser ou non leur exécution sera prise par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.

M. Bertrand MONNET, ingénieur civil de la défense retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

D'une durée de 31 jours consécutifs, l'enquête publique est ouverte du **lundi 20 novembre 2023 à 09h au mercredi 20 décembre 2023 à 17h30** en mairies de Montrevault-sur-Evre, Mauges-sur-Loire, Trémentines et dans les mairies déléguées de Montrevault, du Fuiet et du Fief-Sauvin.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie Montrevault-sur-Evre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

1°) sur support « papier » dans les mairies suivantes* : Montrevault-sur-Evre, Mauges-sur-Loire, Trémentines et dans les mairies déléguées de Montrevault, du Fuiet et du Fief-Sauvin.

*horaires Mairies :

Montrevault-sur-Evre : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le Fuiet : lundi de 14h à 18h / mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h / mercredi de 8h30 à 12h30 / jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h / vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi de 9h à 12h.

Trémentines : lundi de 14h30 à 17h30 / mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h / mercredi de 9h30 à 12h / vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.

Le Fief-Sauvin : lundi de 15h à 18h / mardi et mercredi de 9h30 à 12h / jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 15h à 18h / samedi de 9h30 à 12h.

Mauges-sur-loire : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h / samedi de 9h à 12h.

Montrevault : Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30

2°) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement sur www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques »). Le public peut également consulter le dossier d'enquête sur le site www.projets-environnement.gouv.fr.

3°) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public :

- à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) :

du lundi au vendredi (9h00-11h30 et 14h15-16h15),

- dans les mairies susvisées, sous réserve qu'elles disposent de moyens informatiques adaptés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignnant sur les registres d'enquêtes tenus à sa disposition en mairies de Montrevault-sur-Evre, Mauges-sur-Loire, Trémentines et dans les mairies déléguées de Montrevault, du Fület et du Fief-Sauvin ;

- en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous ;

- en les adressant à l'attention personnelle du commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Montrevault-sur-Evre (2 rue Arthur-Gibouin – 49110 Montrevault-sur-Èvre) ;

- en les formulant par courrier électronique à l'adresse :

pref-enqpub-trma-etd@maine-et-loire.gouv.fr (*le poids des documents transmis ne pouvant excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques ») dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans les mairies suivantes :

- **Mairie déléguée de Montrevault : le lundi 20 novembre 2023 de 9h à 12h**

- **Mairie de Trémentines : le mardi 28 novembre 2023 de 15h à 18h**

- **Mairie de Mauges-sur-Loire : le vendredi 8 décembre 2023 de 15h à 18h**

- **Mairie déléguée du Fület : le samedi 9 décembre 2023 de 9h à 12h**

- **Mairie déléguée du Fief-Sauvin : le jeudi 14 décembre de 9h30 à 12h30**

- **Mairie de Montrevault-sur-Evre : le mercredi 20 décembre 2023 de 14h30 à 17h30**

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux où s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques ») pendant un an.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet susvisé.